

Rapport public

Date d'émission du rapport : 19 décembre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1131-0004

Type d'inspection :

Plainte

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Craigwiel Gardens

Foyer de soins de longue durée et ville : Craigholme, Ailsa Craig

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 10, 12, 13 et 16 décembre 2024

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00130201 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 004 – Température ambiante
- Dossier : n° 00130202 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 005 – Température ambiante
- Dossier : n° 00130203 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 008 – Services d'entretien
- Dossier : n° 00130204 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 002 – Services d'hébergement
- Dossier : n° 00130206 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 007 – Soins de la peau et des plaies
- Dossier : n° 00130207 – Suivi n° : 1 – (hautement prioritaire) – Ordre de conformité n° 001 – Programmes obligatoires
- Dossier : n° 00130208 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 006 – Soins de la peau et des plaies
- Dossier : n° 00131999 – Plainte anonyme en lien avec les soins palliatifs
- Incident critique : n° 00132117 – Dossier n° 2622-000021-24 en lien avec l'éclosion d'une maladie
- Dossier : n° 00133180 – Plainte anonyme en lien avec la prévention et le contrôle des infections, de même qu'avec la propreté

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 004 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec le paragraphe 24(1) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 005 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec le paragraphe 24(2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 008 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec l'alinéa 96(2)a du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec l'alinéa 19(2)a de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*

Ordre n° 007 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec l'alinéa 55(2)e du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec l'alinéa 53(1)2 du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 006 de l'inspection n° 2024-1131-0003 en lien avec l'alinéa 55(1)3 du Règl. de l'Ont. 246/22

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins de la peau et prévention des plaies

Services de soins et de soutien à l'intention des personnes résidentes

Entretien ménager, services de buanderie et services d'entretien

Foyer sûr et sécuritaire

Prévention et contrôle des infections

Soins palliatifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.